

POLITIQUE

Suisse-UE: un marathon inédit attend le Parlement

Jonas Follonier

ANALYSE Un seul objet, mais neuf projets. Ces derniers jours, différentes commissions parlementaires ont entamé leur examen du message du Conseil fédéral relatif au paquet de «stabilisation et développement des relations» entre la Suisse et l'Union européenne (UE), selon sa dénomination officielle. Ce paquet, que l'exécutif a transmis le 13 mars aux Chambres, comprend les quatre accords proprement dits, les adaptations nécessaires du droit national et quatre crédits d'engagement. De quoi donner lieu à un marathon inédit pour le Parlement.

L'un de ces traités consiste en un règlement institutionnel des rapports entre Berne et Bruxelles, les autres en de nouveaux accords sur l'électricité, la santé et la sécurité alimentaire. Ces derniers ne peuvent entrer en vigueur que si le volet de «stabilisation» entre lui aussi en force. Celui-là, en revanche, peut entrer en vigueur sans que les autres aient été adoptés.

Les sénateurs s'empareront en priorité du dossier en septembre. Les débats se poursuivront au National, potentiellement jusqu'en 2028. A Bruxelles, le tempo est tout autre. Mercredi dernier, le président de la Commission du commerce international du Parlement européen, Bernd



Transparence. Le 27 mars, la commission des institutions politiques de la Chambre haute a décidé de tenir en public son audition de cinq spécialistes de la double majorité.

Lange, menait une délégation d'élus en visite à Berne. A cette occasion, il a déclaré que l'UE comptait ratifier les traités cette année.

Plusieurs commissions

En Suisse, la responsabilité principale de l'examen préalable revient aux commissions de politique extérieure. D'autres commissions – dont six des neuf commissions thématiques, ce qui est rare – sont également associées aux délibérations. En outre, cinq des sept départements fédéraux composent les autorités compétentes pour ce dossier. Tous les membres de l'exécutif sauf Karin Keller-Sutter, en

charge des Finances, et Martin Pfister, en charge de la Défense, interviendront ainsi en commission et en plénum. La première est connue pour son scepticisme envers le paquet, le second pour son enthousiasme. Parmi les conseillers fédéraux qui seront entendus, deux appartiennent à l'UDC, le seul parti opposé aux textes; les trois autres ministres sont issus de formations qui y sont favorables.

Le traitement du paquet doit être achevé selon la procédure ordinaire – avec des allers-retours entre le Conseil des Etats et le National – d'ici à la fin de la législature en cours, en octobre 2027. Il ne pourra por-

ter sur les accords eux-mêmes, mais sur leur mise en œuvre nationale, ce qui inclut les mesures d'accompagnement. Le peuple aura ensuite le dernier mot. Tandis que les partisans des accords plaident pour que cette votation ait lieu avant le renouvellement du Parlement, il est plus probable que les citoyens se prononcent en 2028. Aucun scrutin fédéral n'est prévu pour décembre 2027, car il s'agit d'une année d'élections.

Audition publique

Outre les accords eux-mêmes, il faudra aussi s'entendre sur un autre sujet, le mode de scrutin. Le 27 mars, par souci de

transparence, la commission des institutions politiques de la Chambre haute a décidé de tenir en public son audition de cinq spécialistes de la question de la double majorité pour des référendums – une pratique «inhabituelle», comme l'a souligné le conseiller aux Etats Pascal Broulis (PLR/VD) durant l'événement. Et pour cause, les autres auditions, au même titre que les délibérations des commissions, se tiendront à huis clos, comme celles déjà menées par la commission de l'économie le 24 mars, notamment à propos de la protection des salaires.

La question de savoir si la majorité des cantons doit être requise pour une adoption du paquet dans les urnes est cruciale: une double majorité rendrait plus difficile une approbation des textes. Le sujet est également complexe, comme l'a relevé la commission des institutions politiques pour justifier son choix de rendre son audition publique. Le Conseil fédéral a déjà déclaré qu'il était opposé à la double majorité, mais le Parlement ne sera pas obligé de le suivre. Cette étape du marathon sera cependant conclue par le peuple, appelé à se prononcer sur l'initiative «boussole», qui demande de soumettre le dossier européen à la double majorité. Pour être adoptée, cette proposition devra elle-même passer la rampe de la majorité des cantons. Cette votation est attendue dès 2028. ■